

**ARRETE PORTANT FERMETURE
DES PARCS DETEIX, VILLY & CLOS DU CRÊT**

Nous, Maire de la Commune d'Amplepuis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'au regard du passage annoncé de la tempête Benjamin sur le territoire français ce Jeudi 23 Octobre 2025 ;

Considérant que pour des raisons de sécurité, il y a lieu de réglementer l'accès aux parcs Deteix, du Clos du Crêt et Villy ;

ARRETONS

Article 1 : Les parcs Deteix, du Clos du Crêt et Villy seront fermés au public à compter du 22 Octobre 2025 à 17h00 pour des raisons de sécurité. Sa réouverture aura lieu à partir du moment où les conditions de sécurité des usagers pourront être assurées.

Article 2 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Madame la Directrice Général des Services, chacun en ce qui le concerne, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Cet arrêté sera diffusé à :

- Brigade de gendarmerie d'AMPLEPUIS
- SDMIS (Centre d'Intervention d'AMPLEPUIS)

Amplepuis, le 22 Octobre 2025

Le Maire
René PONTET

